

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION  
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA  
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade de master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (ancienne nomenclature) et au moins de niveau 7 (nouvelle nomenclature) du décret du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

-----

ouvert aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'un organisme international comptant au moins cinq ans de service dans un corps de catégorie A ou assimilé

**- OG UNIV -  
- OG CAT. A -**

**SESSION 2020**

**ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE**

**(Durée : 05 heures – Coefficient : 5 - Note éliminatoire < 5/20)**

L'Union Européenne est-elle menacée de désunion?